



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Francophonie

Question écrite n° 11484

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent au rayonnement de la langue française. Il apparaît en effet que la loi sur l'emploi du français, adoptée en 1975, s'est trouvée au fil des ans privée de la plupart de ses effets. Comme l'a souligné le sommet francophone de l'île Maurice en 1994, il apparaît important qu'une nouvelle loi, qui serait actuellement en préparation, soit présentée au Parlement dans les meilleurs délais, afin de rétablir et de développer l'emploi de la langue française en toutes circonstances. Il lui demande donc l'état actuel de ce projet de loi et les perspectives de sa présentation devant le Parlement.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie remercie l'honorable parlementaire de son intérêt pour la législation relative à l'emploi de la langue française, manifeste dans sa question du 21 février 1994. Le 23 février, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif à l'emploi de la langue française qui sera soumis au Parlement lors de la session du printemps et déposé, dans un premier temps sur le bureau du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11484

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 839

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1534